

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 22 septembre 2020**

Date de convocation : 16 septembre 2020

Délibération n° 2020-180  
Nomenclature 1.7

En exercice : 64  
Présents : 53  
Votants : 61  
Dont un pouvoir de :  
M. Jean-Luc FOURRE à M. Eric PANNAUD  
Mme Claudine BRUNETEAU à M. Francis GRELLIER  
Mme Evelyne PARISI à M. Bruno DRAPRON  
Mme Véronique TORCHUT à Mme Charlotte TOUSSAINT  
Mme Dominique DEREN à Mme Marie-Line CHEMINADE  
M. François EHLINGER à Mme Véronique CAMBON  
M. Charles DELCROIX à M. Ammar BERDAÏ  
M. Jean-Philippe MACHON à M. Jean-Pierre ROUDIER  
Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET** : Election des membres de la commission ad hoc pour le groupement de commandes : mission de médecine préventive et professionnelle

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni au Hall Mendes France à Saintes (17100), sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents : 53

Mesdames et Messieurs Gérard PERRIN, Jean-Luc MARCHAIS, Eric PANNAUD, Annie GRELET, Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, Jean-Michel ROUGER, Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, Alain MARGAT, Eric BIGOT, Gaby TOUZINAUD, Pascal GILLARD, Bernard CHAIGNEAU, Francis GRELLIER, Pierre-Henri JALLAIS, Joseph De MINIAU, Jérôme GARDELLE, Dominique LUCQUIAUD, Alexandre GRENOT, Jacki RAGONNEAU, Georges ARMENOULT, Philippe ROUET, Philippe DELHOUME, Pierre TUAL, Raymond MOHSEN, David MUSSEAU, Bernard COMBEAU, Mireille ANDRE, Frédéric ROUAN, Amanda LESPINASSE, Jean-Marc AUDOUIN, Pierre HERVE, Michel ROUX, Bruno DRAPRON, Marie-Line CHEMINADE, Philippe CALLAUD, Ammar BERDAÏ, Philippe CREACHCADEC, Charlotte TOUSSAINT, Thierry BARON, Joël TERRIEN, Véronique CAMBON, Laurent DAVIET, Véronique ABELIN-DRAPRON, Caroline AUDOUIN, Pierre MAUDOUX, Pierre DIETZ, Jean-Pierre ROUDIER, Céline VIOLLET, Rémy CATROU, Florence BETIZEAU, Eliane TRAIN, Françoise LIBOUREL et Fabrice BARUSSEAU.

Excusés : 3

Mesdames et Monsieur Sylvie CHURLAUD, Renée BENCHIMOL-LAURIBE et Patrick PAYET.

Secrétaire de séance : Madame Véronique CAMBON.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L. 2113-6, L. 2113-7 et R. 2123-1,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 27

décembre 2019, modifié le 9 janvier 2020,

Vu la délibération n° 2020-22 du Bureau Communautaire en date du 15 septembre 2020 autorisant le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes relatif à la mission de médecine préventive et professionnelle,

Considérant qu'au vu des similitudes de certaines prestations de service, la Communauté d'Agglomération de Saintes, le CCAS de la Ville de Saintes, et les communes de Bussac sur Charente, Chaniers, Colombiers, Corme Royal, Courcoury, Fontcouverte, La Clisse, Migron, Montils, Pessines, Saintes, St Bris des Bois, St Césaire, Varzay, Villars les Bois, le SIVOM de St Bris/St Césaire et le SIVOM de Migron/Le Seure/Villars les Bois ont constitué un groupement de commande publique pour le domaine de la médecine préventive et professionnelle,

Considérant que dans le cadre dudit groupement, une Commission ad hoc spécifique doit être créée. Il convient donc d'élire parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté d'agglomération de Saintes, le titulaire et son suppléant qui feront partie de chacune des Commissions ad hoc du groupement. Les autres membres du groupement procéderont de même,

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer :

- Sur l'élection d'un titulaire et d'un suppléant pour la Commission ad hoc du groupement relative à la mission de médecine préventive et professionnelle.

Sont proposés en tant que titulaire et suppléant de la Commission ad hoc du groupement relatif à la mission de médecine préventive et professionnelle:

- M. Pierre TUAL
- M. Joseph DE MINIAC

Sont élus en tant que titulaire et suppléant de la Commission ad hoc du groupement relatif à la mission de médecine préventive et professionnelle:

- M. Pierre TUAL
- M. Joseph DE MINIAC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ces propositions par :

- 61 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Ainsi clos et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Président,  
4, Av<sup>e</sup> de Tombouctou  
17100 SAINTES  
de Saintes Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.